



PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 JUN 2023 – 20H30

Le 29 juin 2023 à 20h30, le conseil municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M Michel BONNIER, Maire.

14 Membres présents : M BONNIER Michel - M VOUTE Jean-Claude – Mme THIZY Florence-M BLANCHARD Jean Yves- M GIRAUD Jean Baptiste- M LHOMME Laurent – M BONNARD Yves - M Roland THOLLET – Mme MALLE Stéphanie - Mme BOUCHUT Sabrina - M RIVOIRE Frédéric - Mme PETIT Sabrina- Mme MONTEILLER Evelyne- Mme RIOU Solen

Membre excusé : Mme GEFFARD Estelle

Quorum : 8

Secrétaire de séance : M Jean Baptiste GIRAUD

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du jeudi 25 mai 2023

Délibération : aide financière pour le BAFA

Délibération : désignation du référent déontologue du CDG69 comme référent déontologue des élus locaux de la commune d'Aveize et approbation de la convention d'adhésion à la mission référent déontologue du CDG69

Délibération : convention territoriale globale de services aux Familles avec la CAF et la MSA

Délibération : passage au référentiel budgétaire et comptable de la M57 au 1^{er} janvier 2024

Délibération : vote des subventions aux associations

Délibération : redevance d'occupation du domaine public 2023 : Orange, Enedis et GRDF

Délibération : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Fiches Randoland

Questions diverses

Compte rendu des réunions et commissions diverses

M le Maire informe des autorisations d'urbanisme qu'il a signées depuis la dernière séance et des décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal : EURL GP Electricité pour des travaux à l'église : blocs de secours 258€ TTC

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 25 mai 2023.

Délibération n°2023-06-01 : aide financière pour le BAFA

Mme Stéphanie Malle informe que le Centre Socio Archipel organise une formation générale BAFA du 21 au 28 octobre 2023. Un travail a été fait avec ce dernier pour établir un flyer destiné aux jeunes d'Aveize. Considérant que le coût de la formation peut être un frein pour

les jeunes qui souhaitent passer le BAFA, le centre Socioculturel l'Archipel suggère aux communes qui le souhaitent de soutenir financièrement ce dispositif pour les jeunes d'Aveize.

Monsieur le Maire propose de mettre en place un dispositif d'aide à la formation BAFA s'adressant aux jeunes aveizois et invite le conseil municipal à délibérer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide ce principe et attribue une aide de 100€ par jeune d'Aveize qui souhaiterait passer le BAFA via le Centre Socio Archipel en 2023. Cette aide sera versée directement au Centre Socio Archipel.

Mme Stéphanie Malle fait part des remerciements du Centre socioculturel l'Archipel envers les membres du conseil municipal pour leur soutien lors des activités et animations organisées sur Aveize. 130 personnes ont assisté au spectacle whisky coca organisé sur Aveize par le Centre Socio Archipel, c'est une belle réussite.

Délibération n°2023-06-02 : désignation du référent déontologue du CDG69 comme référent déontologue des élus locaux de la commune d'Aveize et approbation de la convention d'adhésion à la mission référent déontologue du CDG69

M le Maire informe de l'obligation d'un référent déontologue pour les élus locaux. Conformément au CGCT les élus membres du conseil municipal doivent exercer leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l' élu local. Cet article prévoit que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect de ces principes déontologiques. Ainsi à compter du 01/06/2023, un référent déontologue doit être désigné par le conseil municipal. Le centre de gestion du Rhône a créé la mission Référent déontologue de l' élu local et ce afin d'accompagner les communes dans l'application du décret. Ce référent sera mis à disposition des communes ce qui permet aux communes d'être en règle. Cette offre adaptée faite par le CDG69 est sans coût supplémentaire pour les collectivités affiliées. Cette nouvelle prestation est intégralement prise en charge dans le cadre de la cotisation additionnelle. Il convient que le conseil municipal délibère et conventionne via une annexe à la convention unique du CDG69.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne le référent déontologue du CDG69 comme référent déontologue des élus locaux de la commune, et approuve cette convention d'adhésion avec le CDG69.

Délibération n°2023-06-03 : convention territoriale globale de services aux familles avec la CAF et la MSA

Monsieur le Maire fait part que la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) demande aux communes de s'impliquer. La CAF est un acteur majeur de la politique sociale sur le territoire de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais. Elle accompagne celui-ci depuis de nombreuses années autour de nombreuses missions. Les interventions de la CAF passent notamment par un accompagnement financier en direction des familles, des différents acteurs institutionnels et associatifs du territoire. Afin d'optimiser ses interventions auprès des collectivités du territoire et des acteurs locaux, la CAF du Rhône, en déclinaison des orientations de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF), introduit une nouvelle convention pour 5 ans : la Convention Territoriale Globale (CTG).

Cette convention a vocation à globaliser l'ensemble des interventions de la CAF sur le territoire de la CCMDL et à consolider un outil de coopération avec les acteurs locaux intervenant sur les champs des politiques familiales et sociales.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention à passer entre la CAF du Rhône, la MSA, la CCMDL et les 32 communes la composant et autorise M le Maire à la signer.

Délibération n°2023-06-04 : passage au référentiel budgétaire et comptable de la M57 au 1^{er} janvier 2024

Monsieur le Maire informe que depuis le 1^{er} janvier 1997, la nomenclature comptable pour les collectivités territoriales est la M14. Une nouvelle norme comptable peut être mise en place en remplacement. Cette nouvelle norme comptable, la M57 permet le suivi budgétaire et comptable d'entités publiques locales variées appelées à gérer des compétences relevant de plusieurs niveaux (communal, départemental et régional).

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la comptabilité M14 : budget général principal, budgets annexes et CCAS sous réserve de la décision concordantes du conseil d'Administration.

Les principaux apports induits par le passage à la norme budgétaire et comptable M57 sont les suivants :

- un référentiel porteur de règles budgétaires assouplies, en matière de gestion pluriannuelle des crédits, de fongibilité des crédits et de gestion des dépenses imprévus
- un prérequis pour présenter un compte financier unique
- l'intégration d'innovations comptables pour une amélioration de la qualité des comptes et une meilleure information de lecture des comptes.

Monsieur le Maire propose que la commune d'Aveize passe au référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024, et d'opter pour le plan de comptes M57 développé.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour la Commune d'Aveize son budget général principal, ses budgets annexes et le CCAS.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le référentiel budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 pour tous les budgets (budget principal et ses annexes et CCAS) et opte pour le plan de comptes M57 développé.

Délibération n°2023-06-05 : vote des subventions aux associations

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les subventions suivantes :

- Association des Handicapés des Monts du Lyonnais : 160€
- Hauts Lyonnais : le conseil municipal a décidé de mettre en suspens leur demande de subvention, dans l'attente de leur participation financière pour l'achat des robots comme il avait été convenu avec l'association
- Basket Union Hauts Lyonnais : 150€
- La Prévention routière Comité Départemental du Rhône : 300€

Délibérations n°2023-06-07-08 : redevance d'occupation du domaine public 2023 : Orange, Enedis et GRDF

Monsieur le Maire présente comme chaque année les redevances d'occupation du domaine public que la Commune perçoit d'Orange, d'Enedis et GRDF : Enedis 234€ - GRDF : 365€ et Orange : 1064.56€

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les redevances précitées.

Délibération n°2023-06-09 : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

M Jean Baptiste Giraud présente les données du rapport 2022 établi par le SIEMLY : 79 548 habitants desservis ce qui fait 36 760 abonnés (419 abonnés pour Aveize). Capacité de production à Grigny : 36 000 m³ par jour. Prélèvement pour 2022 : 6 240 540 m³. Importation d'eau pour 2022 : 53 628m³. Exportation d'eau : 269 904m³ pour Chazelles sur Lyon. Totalité des exportations d'eau : 640 210m³. 2 170km de réseaux. Le prix au m³ pour 120m³ de consommation est de 3.49€ le m³. Une progression régulière du prix du m³. Programme des travaux pour 2023 : 7 808 500€ (renouvellement des canalisations, la télérelève et autres travaux).

Le conseil municipal, à l'unanimité, n'émet aucune observation sur ce rapport.

Fiches Randoland

Mme Sabrina Bouchut informe que le petit livret est finalisé avec trois circuits (4-6 ans 7-9 ans et +10ans). Le tarif est 730.80€ TTC pour cette prestation. Randoland propose d'éditer via leur imprimeur 500 exemplaires pour 301.73€ TTC. Ce livret sera mis en disposition dans un premier temps à la mairie (1 par famille) et en téléchargement sur le site internet.

Le conseil municipal valide le projet et les impressions du livret par l'intermédiaire de leur imprimeur.

Questions diverses

- Le Bus France Services stationnera sur Aveize Parking Place de l'église les mercredis de 9h à 12h : 02/08- 13/09- 11/10 15/11 - 13/12. Toutes les personnes peuvent se rendre au Bus pour toute démarche administrative et numérique du quotidien.

- L'Etat a attribué la subvention DETR de 120 750€ pour l'acquisition de la maison d'assistantes maternelles en VEFA au titre de l'exercice 2023.

- Les travaux de rénovation de l'éclairage public ont démarré : installation des Leds sur les lampadaires sur toute la commune. Il restera le terrain de foot à valider car une étude est en cours pour voir si les poteaux actuels pourront supporter les Leds.

-M Jean Claude Voute présente les ébauches des panneaux concernant l'histoire de l'église et la haie sèche.

Compte rendu des réunions et commissions diverses

Intervention de Frédéric Rivoire : il fait part de la réunion de la commission voirie où a été abordé les ébauches établies pour le carrefour de la Croix Michel. Réunion pour l'organisation du marché nocturne, beaucoup de producteurs seront présents. Réunion Syribt : le recensement des étangs a été effectué et 40% sont utilisés pour l'agriculture. Un travail par table a été réalisé au cours de cette réunion.

Intervention de Roland Thollet : réunion concernant la piste forestière au bois des Courtines. Une rencontre a eu lieu avec un des propriétaires.

Intervention de Florence Thizy : réflexion en cours sur la téléphonie pour la mairie, la médiathèque et l'école. La concession câble se termine mi-octobre. Deux propositions : la fibre Lyonnaise et Amis. Trois bus sur Aveize : le bus pour les jeunes, le bus social sanitaire et le bus France Services. Pour les commandes du Drive, la plateforme a changé, des informations vont prochainement paraître. Beaucoup d'informations paraissent sur Panneau Pocket.

Intervention d'Yves Bonnard : SIMA COISE : l'entreprise a été retenue pour les travaux de réaménagement des berges à St Galmier. Un point sur le SPANC avec le nombre d'installations à contrôler tous les 7 ans. Signature du contrat de rivière à St Galmier ce 29 juin (contrat renouvelable tous les 7 ans).

Intervention de Solen Riou : elle a été contactée pour une borne ayant pour objet de développer l'accès à l'art et à la culture, des infos lui seront adressées par mail. Possibilité d'achat ou de location. Elle avait été contactée par la troupe de théâtre de Taluyers pour jouer sur Aveize, une réponse leur sera faite.

Intervention d'Évelyne Monteiller : à l'occasion de la fête de la musique, à la médiathèque municipale, un blind test a été préparé avec le centre socio Archipel. 13 adolescents étaient présents. Ce fut une belle après-midi. Actuellement, une magnifique exposition sur les cerfs-volants à la médiathèque et ce pour tout l'été.

Intervention de Jean Baptiste Giraud : cyclo des monts du 10 juin : 200 cyclistes qui ont parcouru environ 37 kms. Etape à Aveize avec le repas de midi. 6 enfants d'Aveize y ont participé. Commission des déchets de la CCMDL : déchèterie : changement des heures d'ouverture à compter d'octobre - trois agents. Contrôle d'accès en déchèterie : avec un badge à partir du 1^{er} octobre. Créer son compte personnel pour obtenir son badge et aussi pour signaler une modification dans son foyer. Présentation du logiciel pour le suivi de tournées. Centre de tri à Firminy à partir de janvier 2024.

Intervention de Jean Yves Blanchard : les travaux au carrefour du trêve ont été réalisés. Une grille a été bouchée lors de ces travaux, il a signalé ce problème. Le marquage au sol devrait se faire en juillet. Le fauchage des chemins a été réalisé.

Intervention de Jean Claude Voute : le conseil municipal est invité à 16h30 le mardi 4 juillet à l'inauguration du transformateur.

Séance levée à 23h40.

Procès-Verbal approuvé par les membres présents lors de la séance du 14/09/2023

Le Maire,
Michel BONNIER



Le secrétaire de séance,
Jean Baptiste GIRAUD

Affichée et Publiée le 18/09/2023